

**les économistes
atterrés**

**L'Europe
mal-
traitée**

**Refuser le Pacte budgétaire
et ouvrir d'autres perspectives**

LLL LES LIENS QUI LIBÈRENT

Extrait de la publication

L'Europe mal-Traitée

Le 2 mars 2012, un nouveau traité, pompeusement intitulé « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG), dit aussi « Pacte budgétaire », a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro. Ce court traité est d'une importance capitale. Après Maastricht et Lisbonne, il constitue un Acte III de l'histoire de l'euro, radicalisant de façon inédite les principes ordo-libéraux qui président, depuis son origine, à la construction de la monnaie unique.

En paralysant les politiques budgétaires nationales, en installant la prétendue « règle d'or » budgétaire, ce traité va plonger l'Union européenne dans une austérité perpétuelle. Ne s'attaquant à aucune des causes de la crise actuelle, il risque d'aboutir à l'explosion de l'euro et à l'effondrement de la démocratie en Europe. Le moment est venu de le constater : ce traité ne peut être simplement « complété », il doit laisser la place à de nouvelles fondations.

En proposant une analyse détaillée et une critique serrée de ce traité, les économistes atterrés poursuivent ce qui est leur vocation : mettre entre les mains des citoyens des éléments d'analyse leur permettant de se saisir du débat et de se faire entendre afin que nul ne décide de leur avenir à leur place. Ils avancent en conclusion des propositions qui affrontent les vraies questions posées par la crise de l'euro et ouvrent d'autres perspectives sociales, solidaires, écologiques.

Ouvrage coordonné par Benjamin Coriat, Thomas Coutrot, Dany Lang et Henri Sterdyniak.

L'Europe mal-Traitée

Les Économistes atterrés

L'Europe mal-Traitée

Refuser le Pacte budgétaire,
ouvrir d'autres perspectives en Europe

Ouvrage coordonné par Benjamin Coriat,
Thomas Coutrot, Dany Lang et Henri Sterdyniak.

LLL LES LIENS QUI LIBÈRENT

Retrouvez les Économistes atterrés sur
<http://economistes-atterres.blogspot.com>

ISBN : 979-10-209-0002-9
© Les liens qui libèrent, 2012.

Introduction

Pourquoi un nouveau traité ?

« Un traité inutile ». C'est ainsi que le Parlement européen qualifiait, dans une déclaration votée à une écrasante majorité le 18 janvier 2012, le nouveau « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG), dit aussi « Pacte budgétaire¹ », décidé le 9 décembre 2011 et signé le 2 mars 2012 par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro. Pour les parlementaires européens, « ce Traité n'est absolument pas nécessaire. Tout existe déjà dans les textes européens que nous avons adoptés l'année dernière, en particulier dans la réforme du Pacte de stabilité et le renforcement de

1. Cette appellation est abusive car le « Pacte budgétaire » n'est qu'une partie du Traité, certes la plus importante (le Titre III). Par commodité, nous parlons dans cet ouvrage de « Pacte budgétaire » pour désigner le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

la coordination des politiques économiques et budgétaires contenus dans le "6-Pack"¹ ».

Techniquement, ce n'est pas faux. Sur le plan démocratique, par contre, c'est une autre histoire. Paradoxalement, les citoyens européens devraient remercier la chancelière allemande Angela Merkel pour avoir imposé à ses partenaires européens un Traité qui, s'il n'ajoute pas grand-chose à l'amoncellement confus de textes et directives discrètement adoptés par les Instances européennes en 2011, a au moins le grand mérite de susciter un vrai débat politique en Europe. Faut-il ratifier tel quel, amender, renégocier ou rejeter complètement ce « Pacte budgétaire » ? Le débat fait rage dans nombre de pays européens, à commencer par l'Allemagne. En France, l'élection présidentielle de 2012 a vu de nombreuses passes d'armes sur le Traité. Contre Nicolas Sarkozy qui l'a signé et le glorifiait, François Hollande s'est engagé solennellement à « renégocier le Pacte budgétaire » en le « complétant » par un « volet sur la croissance », ce qui, nous allons le montrer, s'apparente à une véritable gageure.

1. Nous reviendrons sur ces textes dans la suite de l'ouvrage.

Bien entendu, ce n'est pas dans l'intention de favoriser le débat citoyen en Europe que Mme Merkel, avec la complicité de Nicolas Sarkozy, a proposé ce Traité. Au contraire, elle a mis en jeu toute la puissance économique et politique de son pays pour que la prétendue « règle d'or » de l'équilibre budgétaire soit irréversiblement inscrite dans les Constitutions nationales ou « dans des dispositions contraignantes et permanentes ». Mais, ce faisant, elle a ouvert, sans le vouloir, la boîte de Pandore d'une confrontation démocratique qui pourrait mettre en échec ses intentions.

La prétendue « règle d'or », appelée aussi « règle d'équilibre budgétaire », consiste en un engagement irrévocable des États signataires « dont la monnaie est l'euro » (*dixit* le traité) à maintenir à perpétuité des budgets en équilibre, c'est-à-dire avec un déficit « structurel » ne dépassant jamais 0,5 % du Produit intérieur brut. Le tout au nom de l'impératif catégorique de la « stabilité financière » : rassurer à tout prix les marchés financiers.

À la différence de feu le Traité constitutionnel européen de 2005 et de son succédané le traité de Lisbonne de 2009, le Pacte budgétaire est bref et presque lisible, même si certaines dispositions

sont cachées par des références croisées à d'autres textes européens.

Ses articles centraux (numérotés de 3 à 8) sont consacrés aux objectifs suivants :

– Durcir les contraintes issues du traité de Maastricht de 1991, et codifiées en 1999 dans le Pacte de stabilité et de croissance : un déficit budgétaire maximum de 3 %, un plafond de dette publique à 60 % du PIB. La règle du déficit budgétaire devient une règle contraignant le déficit *structurel*, la limite maximale étant fixée à 0,5 % du PIB. Un mécanisme de correction automatique sera introduit pour garantir son respect. La règle sur la dette devra être respectée sous peine de lourdes sanctions.

– Transformer ces nouvelles contraintes en règles « constitutionnelles » : les États signataires s'engagent en effet à les introduire dans leur Constitution nationale ou dans des dispositifs juridiques contraignants d'égale puissance.

– Installer des programmes de convergence rapide de l'ensemble des pays signataires vers cette règle « d'équilibre » devenue l'alpha et l'oméga des politiques économiques, désormais asservies à cet objectif.

Le reste du nouveau Traité consiste en un ensemble de dispositions visant à organiser

l'application de ces règles en introduisant des principes d'automaticité afin de dessaisir les politiques budgétaires de l'Union européenne et des États membres de ce qui pouvait encore y subsister d'éléments de délibération, de décisions et de choix politiques. C'est ainsi que sont introduits dans le Traité des « mécanismes automatiques de correction » et des sanctions quasi automatiques en cas de non-respect des nouvelles règles, accroissant considérablement le pouvoir de la Commission européenne et des juges (en l'occurrence ceux de la Cour de justice de l'Union européenne) sur les Parlements.

Ce court Traité est ainsi d'une importance capitale. Après Maastricht et Lisbonne, il constitue un acte III de l'histoire de l'euro, radicalisant de façon inédite les principes néolibéraux – ou plutôt ordolibéraux, nous y reviendrons¹ – qui président depuis le début à la construction de la monnaie unique.

1. La doctrine de l'ordolibéralisme – très présente et influente en Allemagne – dont on peut considérer qu'elle a largement inspiré des dimensions clés de la construction européenne, et tout spécialement la construction de la zone euro, est exposée plus complètement dans la suite de cet ouvrage.

Dès lors une première question se pose. Qu'est-ce donc qui n'a pas fonctionné en Europe ? Et pourquoi une nouvelle révision des traités est-elle nécessaire ? À travers ce bref Traité se lisent les enseignements que les gouvernements signataires prétendent avoir tirés de la crise financière de 2008-2010 et de la situation catastrophique dans laquelle celle-ci a plongé la zone euro.

Ces enseignements, quels sont-ils ? On a beau chercher, on ne trouvera pas un mot sur la finance ni sur la manière dont elle a accéléré tous les déséquilibres d'un capitalisme rendu aux forces erratiques du marché par trente années de dérégulations systématiques. Rien sur le chantage permanent et les krachs récurrents que les marchés infligent à nos sociétés. Rien sur l'absurdité qui consiste pour la Banque centrale européenne, interdite de financer directement les déficits publics, à inonder les banques privées de plus de mille milliards d'euros de crédits à très faible taux (1 %) pour que les banques puissent ensuite (si elles le veulent bien, car rien ne les y oblige) prêter une partie de ces sommes aux États à 3 %, 5 % ou 10 %. Rien sur l'accroissement spectaculaire des inégalités sociales, du chômage, de la précarité et de l'instabilité économique qui ont découlé de la montée en puissance du capitalisme finan-

cier. Rien sur les cadeaux fiscaux qui ont gonflé les niches et vidé les caisses publiques, provoquant déficits et dettes. Rien sur le blocage des investissements indispensables à la transition écologique, sans laquelle le chaos risque de se généraliser sur la planète. Non : l'alpha et l'oméga, les seuls enjeux dignes d'intérêt, de critères et de sanctions, ce sont les déficits publics « excessifs » et la dette souveraine « insoutenable », considérés comme des malédictions sur lesquelles le Pacte se focalise à titre exclusif.

Cette cécité volontaire est plus qu'atterrante, elle est révoltante. Nos gouvernants sont-ils aveugles à ce point, pour ignorer que la crise des dettes publiques est avant tout un produit direct de la crise financière qui l'a précédée, ainsi que des mécanismes de dégradation des budgets publics induits par trente années de baisses d'impôts et de concurrence fiscale ?

Ou bien plutôt sont-ils cyniques à ce point que, sachant fort bien que c'est la finance qui est au cœur de la crise, ils feignent de ne pas le voir ? Dès lors quelles fins sont poursuivies ? Quel est « l'agenda caché » du Pacte budgétaire ? Est-il possible de l'amender ou de le compléter par des dispositions sur la croissance, comme l'affirme un concert qui semble maintenant monter en Europe

face à l'aggravation de la récession provoquée par les plans d'austérité partout pratiqués ?

C'est à ces questions qu'entend répondre cet ouvrage. Il n'entend ni répéter ni se substituer aux précédents ouvrages des Économistes atterrés sur le thème de la crise de la zone euro¹. Notre objectif ici est de compléter ces analyses et de les actualiser en se centrant cette fois sur ce nouveau Traité qui est au cœur d'un débat enfin ouvert en Europe sur les finalités et l'avenir de l'euro.

Nous souhaitons alerter les citoyens sur les dangers, immenses, auxquels l'adoption de ce Traité exposerait les peuples d'Europe s'il venait à être ratifié par les 25 pays dont les dirigeants l'ont signé le 2 mars 2012. Car c'est tout à la fois à une forme d'austérité perpétuelle et à un risque très accentué d'explosion de la zone euro que la mise en application du Traité conduirait. Mais aussi, et ce n'est pas moins grave, à un rétrécissement mortel de la démocratie en Europe. Au grand bénéfice des forces xénophobes et autoritaires dont on voit la puissance montante dans de nombreux pays, à commencer par la France.

1. *Manifeste d'Économistes atterrés* (2010), et *Vingt ans d'aveuglement : l'Europe au bord du gouffre* (2011).

Dans une première partie, nous commencerons par qualifier précisément ce qui nous semble être la substantifique moelle des mesures de politique économique contenues dans le Pacte budgétaire. Puis nous montrerons en quoi le Traité aggrave le déficit démocratique dont souffre la construction européenne depuis des lustres, au point de le transformer en un trou noir où disparaît la démocratie. Une troisième partie indiquera pourquoi, selon nous, ce Traité va accélérer la décomposition de la zone euro et de l'Union européenne. Enfin nous dirons pourquoi il nous semble tout à fait irréaliste d'espérer amender ce Traité par des dispositions complémentaires : c'est bien l'élaboration d'un nouveau traité de refondation de l'euro qui est à l'ordre du jour.

Suivant la tradition qui est désormais la nôtre, cet ouvrage, après avoir mis en lumière tous les présupposés contestables et les périls prévisibles de ce Traité, se conclura par des propositions « positives » affrontant ce que nous considérons être les vraies questions posées.

Dans tous les cas, l'importance des changements introduits par le Pacte budgétaire est si profonde que nous joignons nos voix à celles qui se sont déjà exprimées sur ce point pour exiger que partout en Europe s'ouvre un vaste débat

L'EUROPE MAL-TRAITÉE

public. Il est vital que ce débat soit sanctionné partout, y compris en France, par des référendums, pour décider de la ratification du Pacte ou non. Moins que jamais, on ne saurait prétendre faire l'Europe sans et *a fortiori* contre les peuples qui la constituent.

C'est aux citoyens de décider s'ils veulent de cette Europe, concoctée par l'axe Merkel-Sarkozy. En écrivant cet opuscule, en proposant à la discussion ces analyses, les Économistes atterrés poursuivent ce qui est leur vocation : mettre entre les mains des citoyens des éléments d'analyse leur permettant de se saisir du débat, de se faire entendre afin que nul ne décide de leur avenir à leur place.